

Newsletter

Printemps 2022

Chères collègues, chers collègues

Horizon Europe ? Vous êtes probablement dans le même cas que moi : nous débattons et luttons pour ce dossier, pas seulement d'ailleurs depuis que les négociations sur l'accord-cadre avec l'UE ont été interrompues. Auparavant déjà, nous avons évoqué dans notre newsletter du groupe parlementaire Formation, recherche et innovation (FRI), les graves conséquences d'une telle décision, non seulement pour les hautes écoles, les établissements publics de recherche et l'industrie de la recherche, mais encore pour toute la Suisse.

Je suis heureux que scienceindustries, swissuniversities et le Conseil des EPF se positionnent clairement à ce sujet dans une "Résolution Horizon Europe" :

« La Suisse doit être à nouveau pleinement associée à Horizon Europe avant 2022. Le Conseil fédéral doit prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. »

« Offensive d'innovation : tant que la Suisse n'est pas associée à Horizon Europe, elle doit prendre les mesures appropriées pour maintenir l'excellence et la compétitivité de son propre pôle de recherche et d'innovation. Nous demandons au Conseil fédéral d'adopter immédiatement ces mesures et d'y consacrer les moyens nécessaires. »

Prenez donc connaissance de cette résolution, que vous trouverez sur la page suivante de cette newsletter.

Je vous invite cordialement à devenir membres de notre GP FRI. Saisissez cette occasion de vous tenir régulièrement informés, lors de nos réunions de sessions, sur des sujets d'actualité touchant la formation, la recherche et l'innovation. La prochaine fois sera le jeudi 17 mars 2022 à la session de printemps, où nous traiterons la question « Une Suisse innovatrice et compétitive? ».

Il m'est très agréable de vous annoncer que notre orateur invité sera le président de la Confédération, Ignazio Cassis.

Nous nous réjouissons de votre visite et de la possibilité de nous entretenir avec vous.

Votre inscription sera reçue avec plaisir à l'adresse e-mail info@pgbfi.ch.

Damian Müller, conseiller d'Etat
Président du GP FRI

Voici le texte intégral de la résolution Horizon Europe :

Résolution Horizon Europe du monde scientifique et de l'industrie de la recherche en Suisse

Horizon Europe est le programme de financement de la recherche et de l'innovation le plus important et le plus étendu au monde. Les programmes-cadres de recherche de l'UE contribuent largement à la mise en réseau internationale, à la compétitivité ainsi qu'à l'attractivité et à la réputation de la place scientifique et industrielle suisse. Ils apportent par là une contribution essentielle à l'économie nationale et à la prospérité de notre pays.

La participation à Horizon Europe est absolument essentielle pour la formation, la recherche et l'innovation en Suisse. Elle ne peut être entièrement compensée par des mesures nationales ni par une coopération renforcée avec d'autres États.

En raison de son statut actuel d'État tiers non associé, la Suisse doit s'attendre à ce que des chercheurs de pointe et des entreprises innovantes partent hors de Suisse ou n'y viennent même plus. Cela se traduira par un affaiblissement substantiel de la recherche et de l'innovation en Suisse, partant de l'attractivité de notre place économique. Notre pays risque de perdre pied au niveau international.

scienceindustries, swissuniversities et le Conseil des EPF constatent que la rupture des négociations en vue d'un accord-cadre met en danger l'avenir de la mise en réseau internationale du pôle de recherche et d'innovation suisse. De graves conséquences en découlent non seulement pour les hautes écoles, les institutions publiques de recherche et l'industrie de la recherche, mais aussi pour la Suisse entière.

Actuellement, les chercheurs des hautes écoles suisses ne peuvent plus diriger de projets européens ni postuler pour des subventions ou des bourses du ERC. La Suisse se trouve également exclue des mises au concours dans les domaines de la recherche spatiale et de la recherche quantique. Les premières conséquences de sa non-association se font déjà sentir : des chercheurs en Suisse ont dû renoncer à diriger différents projets de l'UE. Pour l'attribution de postes de professeurs, les candidats prennent bien davantage en considération qu'auparavant des institutions à l'étranger. Les chercheurs, tout comme les sociétés dérivées (spin-offs), risquent de partir hors du pays, où ils peuvent solliciter des subventions de l'UE. La Suisse perd ainsi des emplois et un savoir-faire précieux.

L'industrie de la recherche est concernée au premier chef de manière indirecte, à terme, par une captation de talents préjudiciable: si les chercheurs et chercheuses en Suisse voient diminuer leur influence dans des projets importants, tout en perdant aussi l'accès aux réseaux européens et aux subsides de prestige, le site helvétique verra son attractivité pâlir. Le statut de pays tiers non associé de la Suisse a pour conséquence que les entreprises membres de scienceindustries sont directement touchées par les décisions de l'UE dans le cadre de diverses initiatives (p. ex. l'Innovative Medicines Initiative ou le programme qui lui succède). Elles perdent de leur attrait en tant que partenaires de projets.

Afin de renforcer le pôle suisse de la recherche et de l'innovation et de préserver de précieux emplois dans notre pays, les organisations soussignées adressent au Conseil fédéral les demandes pressantes que voici:

1. La Suisse doit être à nouveau pleinement associée à Horizon Europe avant 2022. Le Conseil fédéral doit prendre rapidement toutes les mesures indispensables à cette fin.
2. Offensive de l'innovation: tant que la Suisse n'est pas associée à Horizon Europe, une série d'autres mesures s'imposent pour préserver l'excellence et la compétitivité du pôle suisse de la recherche et de l'innovation. Nous demandons au Conseil fédéral de mettre immédiatement ces mesures en œuvre et d'allouer les moyens nécessaires.

Berne/Zurich, 23 janvier 2022

L'appel à projets 2022 de l'initiative des « Universités européennes »

Cet appel est également ouvert à la Suisse, tous les pays de l'espace de Bologne pouvant y participer. Les hautes écoles suisses peuvent rejoindre l'une des 17 alliances soutenues en 2019 en tant que partenaire de réseau ou former une université européenne avec d'autres établissements d'enseignement supérieur européens.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) assurera le financement pour les hautes écoles et les écoles supérieures suisses qui souhaitent rejoindre l'un des réseaux existants ou en créer un nouveau en collaboration avec d'autres hautes écoles. L'agence nationale Movetia est chargée d'organiser le processus de participation des hautes écoles suisses. La date limite pour l'appel à projets européen est fixée au 22 mars 2022. Le SEFRI met à disposition CHF 6 millions pour les hautes écoles suisses. La participation de ces hautes écoles leur offre une chance très concrète de faire partie d'un réseau d'excellence européen.

Nouvelles procédures de sélection: la chance d'une réglementation propice à l'innovation et compatible avec la pratique

La prolongation du moratoire sur le génie génétique a lancé pour la première fois à la fin 2021 le débat sur la question de savoir jusqu'à quel point les interdictions en matière de génie génétique peuvent demeurer absolues. Les choses commencent à bouger : le Conseil des États a certes approuvé la prolongation de quatre ans du moratoire sur la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture, entérinant ainsi ce moratoire pour la quatrième fois et jusqu'à la fin de l'année 2025, à l'exception, comme auparavant, de la culture à des fins de recherche. Il a toutefois décidé de prévoir une exception en faveur des organismes modifiés par des méthodes d'édition du génome. Ces nouvelles techniques de culture génétique (comme CRISPR/Cas) n'introduisent pas de matériel génétique étranger à l'espèce, mais modifient de manière ciblée l'ADN existant. Ce faisant, le Conseil des Etats exige donc une appréciation différenciée pour les produits issus de nouvelles techniques de sélection.

La CSEC-N a demandé au Conseil fédéral de soumettre à l'Assemblée fédérale au plus tard d'ici la mi-2024 un projet d'acte législatif introduisant une réglementation de l'autorisation des nouvelles technologies de sélection (NTS) basée sur les risques, dans la mesure où elles présentent une plus-value avérée pour l'agriculture, l'environnement ou les consommateurs par rapport aux méthodes de sélection traditionnelles. Des réglementations offrant une sécurité juridique sont une condition essentielle de l'utilisation possible de nouvelles technologies de sélection en Suisse. Celles-ci ouvrent de grandes perspectives pour une agriculture plus durable, par exemple pour des variétés résistantes aux maladies et nécessitant moins de produits phytosanitaires.

Du point de vue du GP FRI et compte tenu de la nécessité de trouver des solutions durables pour la production de denrées alimentaires, nous recommandons au Conseil national de suivre la majorité de sa commission CSEC-N et de permettre ainsi la mise en place de conditions-cadres favorables à l'innovation sans restrictions inutiles.

Procédures de consultation en cours

La modification de la loi sur les étrangers et l'intégration apporterait **des facilités d'admission pour les diplômés étrangers des universités ou hautes écoles suisses**. La proposition de modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) vise à mettre en œuvre la motion 17.3067 « Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici ». Les spécialistes étrangers issus de pays tiers et formés dans une université ou une haute école suisse doivent donc être exemptés des quotas maximums annuels d'autorisations de séjour si leur activité lucrative présente un intérêt scientifique ou économique élevé. Cette correction est judicieuse et légitime (autorité : Office fédéral des migrations, DFJP).

Une autre consultation actuelle concerne des modifications de l'annexe III de l'accord sur la libre circulation des personnes. Il s'agit d'adapter **les règles dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères** (décision du Comité mixte et disposition d'exécution). L'adaptation vise à moderniser les règles de la reconnaissance des qualifications professionnelles afin de les rendre conformes à la situation juridique de l'UE. Les principales nouveautés sont l'utilisation du système d'information du marché intérieur de l'UE IMI (portail en ligne pour les autorités), la numérisation de la procédure de reconnaissance EPC (carte professionnelle européenne) ainsi que le mécanisme d'alerte permettant aux autorités suisses d'être également averties des interdictions et des restrictions d'exercice de la profession au sein de l'UE pour les professionnels de la santé ou de l'éducation des mineurs. Les adaptations sont pertinentes et judicieuses (autorités : SEFRI, DEFR).

Dossiers parlementaires et du Conseil fédéral traités lors de la session de printemps de 2022

21.049 Loi sur le génie génétique. Modification

21.308 Pour une Suisse dans OGM!

CN, 2 mars 2022

CE, 8 mars 2022 (divergences)

Avec la modification de la loi sur le génie génétique en discussion au Conseil des Etats, le moratoire en vigueur sur le génie génétique dans l'agriculture serait prolongé pour la quatrième fois. Le moratoire existe depuis 2005 et les organismes génétiquement modifiés ne peuvent être cultivés en Suisse que pour la recherche fondamentale. Le GP FRI insiste sur le fait qu'il faut maintenant des adaptations au progrès scientifique différenciées, basées sur les risques effectifs et tournées vers l'avenir, des bases légales pour tous les domaines d'application des nouveaux procédés de génie génétique (NGP) - aussi bien pour les plantes que pour les micro-organismes et les animaux. La situation actuelle n'est plus appropriée à la Suisse, positionnée comme un pays ouvert à l'innovation.

20.3674 Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle

CE, 16 mars 2022

La CSEC-E a décidé à juste titre de rejeter la motion. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a déclaré qu'il n'y avait pas de cas connus où la commercialisation de nouvelles variétés végétales en Suisse aurait été rendue impossible en raison de brevets.

Il est préférable de poursuivre et de développer les initiatives de coopération déjà existantes en vue de créer de la transparence. En outre, dans le domaine de la sélection végétale, le privilège de l'obteneur garantit déjà que le matériel biologique protégé peut être utilisé sans entrave pour le développement de nouvelles variétés.

Réunion de session GP FRI mars 2022

Agenda de la rencontre du jeudi 17 mars 2022

« Une Suisse innovante et compétitive? »

Jeudi 17 mars 2022, dès 12h30 (lunch) jusqu'à 14h30

Hôtel Bellevue Palace Berne

Début de la séance: 13h00

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h15	Salutation et introduction Conseiller aux Etats Damian Müller, président du GP FRI
13h30	Exposé: «Une Suisse innovante et compétitive?» Par le président de la Confédération Ignazio Cassis, Chef du Département des affaires étrangères
14h00	Questions et discussion - réseautage
14h30	Clôture

Je me réjouis de pouvoir vous saluer tous à notre réunion de session. Nous accueillerons avec plaisir votre inscription à l'adresse suivante: info@pgbfi.ch

Le GP FRI s'engage en faveur d'un pôle suisse de la recherche attrayant, offrant des postes intéressants pour le personnel qualifié autochtone et étranger et continuant de jouer un rôle de moteur de l'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront demain comme hier porter des fruits pour le bien de tous.

Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI

Groupe parlementaire Formation, recherche et innovation GP FRI

Nordstrasse 15, Case postale, CH-8021 Zurich

T. +41 44 368 17 11

info@pgbfi.ch

www.pgbfi.ch